

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
08 AOÛT 2022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance ordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h30 ce 8ième jour d'août 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier	Patrick Charest
Tammy Arsenault	Jean-Paul Landry
Edgard Boilard	Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Adoption des dépenses encourues du mois de juillet 2022
4. Trésorerie
5. Correspondance
6. Toutes recommandations des contribuables par écrit
7. Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
8. Rapport projet FAIR
9. Points divers
 - a) suivi de dossier
 - b) sécurité publique
 - c) loisirs
 - d) service de proximité
 - e) Territoire solidaire
 - f) Jardin Communautaire
 - g) conflit neige
 - h) Patrimoine culturel
 - i) Facture M.R.C.
 - j) Bibliothèque
 - k) Arpo
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

145-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Tammy Arsenault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté avec mention que « points divers » demeure ouvert.

146-2022

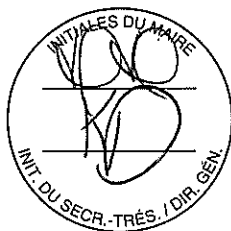
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de Patrick Charest, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés

- Séance ordinaire du 11 juillet 2022 : en ajoutant la raison de la modification

- Séance extraordinaire du 18 juillet 2022



147-2022

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104 / Imprimerie des Anses Inc. 418 689-6980 / 1-877-669-6980

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2022 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement :

- le bordereau CP-07-22 (compte payé) totalisant une somme de 17 191.54\$
- le bordereau SAL-07-22 (salaire payé) totalisant une somme de 11 748.10\$

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 03-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-07-22 (compte à payer) totalisant une somme de 9 953.76\$.

- Tammy Arsenault	23.00	#1398
- B.M. Auto Parts	89.87	#1399
- Bouffard Sanitaire inc.	1 456.14	#1400
- Les entreprises Armand Lagacé	502.98	#1401
- Ferme Gérald Landry	183.96	#1402
- Ferme R&E Lagacé	2 512.20	#1403
- La Coop Purdel – BMR	323.77	#1404
- Steve Lévesque	419.69	#1405
- Magasin Coop	145.48	#1406
- Maheu & Maheu	408.16	#1407
- Martial Charest	1 054.97	#1408
- Ministre des finances	91.67	#1409
- Municipalité St-Alphonse Let	1 651.25	#1410
- Réseau Collectif GIM	1 090.62	#1411

TRÉSORIE

Que le rapport de trésorerie du 1 janvier au 31 juillet 2022 a été déposé et présenté.

CORRESPONDANCE

La municipalité de Saint-André-de-Restigouche a reçu un certificat de reconnaissance à titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de son plan d'action 2021-2024

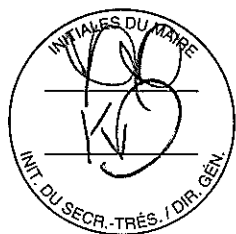
TOUTES RECOMMANDATIONS DES CONTRIBUABLES PAR ÉCRIT

DEMANDE DE DÉBROUSSAILLAGE DE LA PARTIE MANQUANTE DE LA ROUTE ST-VICTOR/ FRANCINE CYR

148-2022

Considérant qu'il s'agit simplement d'un mal entendue entre la compagnie et la municipalité;

Considérant la demande de madame Cyr;



N° de résolution
ou annotation

Considérant que la ferme R&E Lagacé offres à la municipalité le même taux horaire soit 115\$/Heure et il n'y aura pas de frais de transport à la suite de ce malentendu.

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité poursuive l'engagement de la ferme R&E Lagacé pour débroussailler le bord du chemin manquant.

LA ROUTE DU PETIT RANG/ LETTRE DE MME COLETTE BEAULIEU

La demande de madame Beaulieu est prise en considération. La municipalité a reçu les fonds nécessaires pour réaliser les travaux : PAVL (voir résolution 150-2022). Si des dépenses dépassent le montant du projet, il serait possible d'utiliser des fonds du budget « Promotion touristique » puisque les usagers de la route du Petit rang sont, en grande partie, des touristes qui se rendent aux Chutes à Picot.

Plainte/ Jean-Marie St-Onge

149-2022

Considérant les demandes de monsieur St-Onge reliés au service d'inspection, d'un panneau supplémentaire et d'ajouter de l'abat-poussière.

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale fasse le suivi avec l'inspectrice afin de voir si les délais sont normaux.

Que la municipalité ajoute un panneau de signalisation afin de rappeler aux gens que la limite de vitesse est de 50 km/h.

Que la municipalité ajoute de l'abat-poussière en granule.

150-2022

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Considérant le montant de 6 156\$ accordé par le député Sylvain Roy via le programme PAVL pour les travaux de chemin;

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les travaux effectués seront sur la route du Petit rang.

151-2022

RAPPORT PROJET FAIR

Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du projet FAIR en date du 31 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

POINTS DIVERS SUIVI DE DOSSIER



N° de résolution
ou annotation

151-2022

RENO-REGION

La directrice générale demande à deux conseillers de l'accompagner afin de sélectionner les dossiers. Les conseillers volontaires sont Tammy Arsenault et Roch Gohier.

DEFI ALZHEIMER LANCE AUX MAIRES DE LA GIM

Considérant que la maire relèvera le défi en faisant une marche à partir du Belvédère de St-Alexis en passant par celui de St-André jusqu'à celui de Matapédia.

Un chèque de 100\$ sera remis pour cette levée de fonds.

SÉCURITÉ PUBLIC

Patrick Charest nous informe que dans les prochains mois, il y aura un suivi pour la sécurité incendie : des techniciens en prévention incendie visiteront les établissements publics et les résidences familiales pour vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et sensibiliser les gens à la prévention dans leur demeure.

LOISIRS

Jean-Paul Landry parle du problème de souris qu'il croit résolu.

François Therrien nous informe que la couverture du chalet sportif aura besoin de réparation prochainement.

Il y aura une journée d'initiation "air soft" samedi le 3 septembre et le chalet sera ouvert à compter de 13h pour tous.

SERVICE DE PROXIMITÉ

Jean-Paul Landry nous fait la lecture de la lettre écrite par madame la présidente du magasin Coop Julie Levesque, ainsi que des améliorations apportées depuis septembre 2021.

COMITÉ CISSS

La mairesse nous annonce qu'elle vient tout juste de se joindre à un comité formé pour l'offre de service de proximité pour le secteur MLP (seulement 5 au Québec). Ce comité a pour but d'améliorer les services et de mettre en place de nouvelles pratiques auprès des usagers.

TERRITOIRE SOLIDAIRE

Tammy Arsenault nous fait part d'une demande de Territoire solidaire : que la municipalité prête les tables de pique-nique disponible pour l'activité des nouveaux arrivants. Une demande de soutien monétaire suivra à notre prochaine rencontre pour leur activité du 18 septembre.

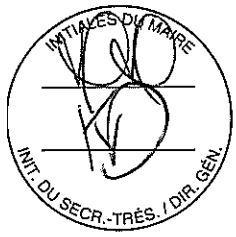
JARDIN COMMUNAUTAIRE

Sylvie Charest nous parle des mésententes avec la responsable des jardins dues aux toiles commandées.

CONFLIT NEIGE

Considérant qu'à chaque année il subsiste des conflits concernant l'espace de la neige en hiver ;

152-2022



N° de résolution
ou annotation

Considérant que nous voulons connaître avec plus de précisions la délimitation du terrain de la municipalité ;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité demande des soumissions avec un arpenteur afin de faire borner le terrain avant l'hiver prochain.

PATRIMOINE CULTUREL

Une réunion d'information devra être prévue afin d'en connaître davantage et de discuter de ce dossier.

FACTURE MRC

Considérant que la directrice générale a reçu une facture de recyclage juillet 2022 de la MRC Avignon au montant de 560.38 ;

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale puisse payer la facture.

BIBLIOTHÈQUE

Considérant que le Réseau biblio a besoin de mettre à jour la liste des membres votants ;

Il est proposé par Tammy Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que Jean-Paul Landry demeure le représentant de la bibliothèque.

Que la directrice générale, Karine Dubé, responsable de la bibliothèque puisse transmettre les coordonnées des membres votants.

ARPO

Considérant que le rang 3 et le Petit rang sont les seuls chemins qui n'ont pas été évalués par la firme Arpo ;

Considérant que certains citoyens sont mécontents de cette situation.

Il est proposé par Roch Gohier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité demande à la firme Arpo de revenir pour inspecter le rang 3 et le Petit rang.

PÉRIODE DE QUESTION

Francine Cyr nous donne des précisions concernant sa lettre.

Scott Irvine nous fait part d'un problème de ponceau/ abats-poussière granule.

François Therrien, administrateur du magasin COOP, commence le tirage. Les noms tirés pour les 3 bons d'achats de 25\$ sont : Collette Pelletier, Suzanne Dubé et Isidore Charest.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

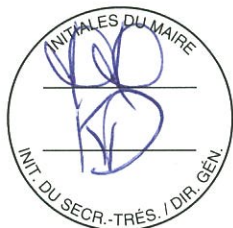
L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

153-2022

154-2022



155-2022

156-2022



N° de résolution
ou annotation

La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 21h10.


Maire
trésorière 


Directrice générale & greffière-trésorière 

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Doris Deschênes, maire